

Département
SOMME
Arrondissement
AMIENS

MAIRIE DE THEZY-GLIMONT

3, rue de l'Eglise
80440 THEZY-GLIMONT

Canton
BOVES
Commune
THEZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40

BULLETIN D'INFORMATION - FIN DÉCEMBRE 2011

PROJET DU LOTISSEMENT « RÉSIDENCE LES VERGNES » ROUTE DE BERTEAUCOURT

Vous souhaitez des informations sur l'avant projet de la « Résidence Les vergnes » avant la commercialisation des lots qui interviendra dans quelques mois.

Une présentation vous est proposée le :

MERCREDI 28 DÉCEMBRE 2011 DE 18H30 À 19H30

au Foyer des Campagnes, face à la Mairie.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

A compter du 3 janvier 2012 la mairie sera ouverte au public les :

- lundis de 14h à 16h ;
- mercredis de 17h30 à 19h (avec permanence du maire et des adjoints) ;
- vendredis de 10h à 12h.

RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION

Dans notre commune le recensement INSEE sera effectué :

du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2012.

Les agents recenseurs sont Mlle MAGNIER Amélie et M. PELTRET Florent.

Ils passeront à votre domicile pour vous remettre les questionnaires et les reprendre une fois remplis. Ils seront munis d'une carte tricolore avec photo. Merci de leur réserver un bon accueil.

Le recensement concerne, d'une part les logements, d'autre part les habitants.

Nous vous précisons que le recensement est une opération obligatoire, encadrée par une loi, entièrement sécurisée et confidentielle. Toutes les statistiques qui en découlent sont anonymes.

ENQUÊTE PUBLIQUE : PPRI DE LA SOMME

Le public est avisé de l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 4 janvier au jeudi 16 février 2012 inclus, préalable à l'approbation préfectorale d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondations » de la vallée de la Somme et de ses affluents, dans les 118 communes concernées.

Le registre et le dossier d'enquête seront à votre disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence le :

Mercredi 8 février 2012 de 14h à 17h.

STÉRILISATION DES « CHATS LIBRES »

N'oubliant pas que nos amis les chats jouent un rôle de filtre contre certains nuisibles qui représentent un risque sanitaire bien plus grave, nous tenons néanmoins à stabiliser leur population. La loi du 6 janvier 1999, reconnaissant le travail des associations de protection des « chats libres » apporte un statut à ces derniers.

Une somme a été votée à cet effet sur le budget communal. Nous avons obtenu une participation financière de La Fondation 30 Millions d'amis.

L'association ATAHUALPA, en rapport avec la SPA et le vétérinaire de Boves, supervise l'opération et assure le suivi des chats en liberté dans la commune. Depuis Novembre 2011 une dizaine de chats ont été stérilisés, vermifugés et identifiés en même temps qu'enregistrés au fichier national félin.

Finis les odeurs d'urines et les miaulements intempestifs en période de fécondité.

!!! Nous en profitons pour vous rappeler que tout animal qui vagabonde doit être identifiable, au risque, s'il est ramassé par la fourrière et qu'on ne puisse pas remonter jusqu'à vous, qu'il soit considéré comme errant et soit euthanasié passé le délai réglementaire de 15 jours. Selon la loi du 6 janvier 1999, tous les chats de plus de 4 mois doivent être identifiés. Déroger à cette obligation expose le propriétaire de l'animal à une amende de 4^{ème} classe.

VITESSE DES VÉHICULES DANS LE VILLAGE

Nous vous rappelons que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h ou moins selon signalisation.

Merci de penser aux risques que les excès de vitesse font encourir tant aux personnes véhiculées qu'aux piétons... Prenez le temps d'être prudents. Respectez les limitations.